
PERSPECTIVE CATHOLIQUE

Lettre d'information
N° 340 - 17 septembre 2026



COMMUNIQUE DE PRESSE

«Justice et Paix» instrumentalise la doctrine sociale de l'Église contre la neutralité suisse

Perspective Catholique dénonce une prise de position politique présentée comme une conséquence de la doctrine sociale de l'Église.

Genève, 17 septembre 2026 — À dix jours de la votation sur l'initiative «Sauvegarder la neutralité suisse», *Perspective Catholique* conteste la recommandation de *Justice et Paix* de voter «non». Dans sa prise de position du 14 septembre, la commission de la Conférence des évêques suisses invoque la dignité humaine, la solidarité, la subsidiarité et le bien commun pour justifier son choix.

C'est précisément cette prétention que nous contestons.

Justice et Paix reproche à l'initiative de faire de la neutralité «une fin en soi», de réduire la Suisse au silence face aux injustices et de permettre à «une poignée de personnes» de s'enrichir grâce à celles-ci. Elle va jusqu'à qualifier cette neutralité d'«idole». Mais l'initiative ne demande ni indifférence devant l'injustice ni abandon de l'action humanitaire. Elle prévoit que la neutralité puisse servir à la médiation et propose une neutralité perpétuelle et armée, ainsi que l'interdiction d'adhérer à une alliance militaire.

Assimiler neutralité et passivité relève donc de la caricature. Un État neutre peut défendre son territoire, secourir les victimes, condamner une injustice et offrir ses bons offices. Il peut surtout maintenir des relations avec des États en conflit parce qu'il n'est pas lui-même partie prenante.

Solidarité ne signifie pas alignement

Le raisonnement de *Justice et Paix* repose sur une confusion fondamentale : la solidarité chrétienne ne signifie pas l'alignement politique.

Un catholique peut condamner une guerre injuste sans conclure que la Suisse doit y participer. Il peut défendre le droit international sans considérer chaque décision d'une organisation internationale comme une obligation morale pour la Confédération.

Justice et Paix invoque également la subsidiarité. Or celle-ci protège la responsabilité propre des communautés et des autorités ; elle ne saurait justifier un transfert toujours plus important des décisions vers des structures internationales.

Coopérer n'est pas se soumettre. Être solidaire n'est pas s'aligner. Être neutre n'est pas être indifférent.

Une intervention qui s'inscrit dans la durée

La prise de position sur la neutralité n'est pas isolée. Justice et Paix est intervenue à plusieurs reprises dans les votations fédérales : contre l'initiative de mise en œuvre sur le renvoi des étrangers criminels en 2016, contre «No Billag» et l'initiative pour l'autodétermination en 2018, en faveur de l'initiative pour des multinationales responsables en 2020. En juin 2026, elle recommandait encore, «d'un point de vue théologique et éthique», de rejeter la révision de la loi sur le service civil.

La question n'est pas de savoir si Justice et Paix peut s'exprimer. Elle le peut. La question est de savoir si ses choix politiques doivent être présentés comme les conclusions de la doctrine sociale de l'Église.

Celle-ci enseigne la dignité humaine, la justice, la paix et la solidarité, mais aussi la subsidiarité, la responsabilité des autorités politiques et le droit des peuples à leur propre responsabilité.

Une autre conception de la neutralité

Perspective Catholique défend une conception claire : ni alignement systématique, ni isolement égoïste, mais indépendance, défense et service du bien commun.

La Suisse peut rester neutre sans être indifférente. Elle peut défendre son territoire sans participer aux guerres des autres. Elle peut aider les victimes sans devenir partie au conflit. Elle peut maintenir des canaux diplomatiques précisément parce qu'elle n'appartient pas à un bloc militaire.

La neutralité n'est pas une idole. Mais elle n'est pas davantage un péché. Une commission de la Conférence des évêques suisses devrait éclairer les consciences à partir de la doctrine sociale de l'Église, et non transformer ses préférences politiques en impératifs prétendument catholiques.

La doctrine sociale de l'Église mérite mieux qu'un bulletin de vote estampillé «catholique». —



On connaît généralement cette encyclique pour le principe de subsidiarité. Appliquée aux relations entre les nations, il signifie qu'un État doit pouvoir exercer les responsabilités qui lui appartiennent. Une nation possède une personnalité politique propre. Elle a donc le droit et le devoir de déterminer sa politique étrangère en fonction de son propre bien commun.



Pour nous aider

CH21 8080 8004 5427 1100 1

Bénéficiaire :

Perspective catholique

1203 Genève

Comment nous aider ?

Par une contribution financière. Le QR ci-contre vous facilitera votre versement.

Une idée : nous verser une petite somme mensuellement (20.- / 30.- / 50.- ou plus)

D'avance, nous vous remercions

Aux catholiques, a ceux qui le sont un peu et à ceux qui ne le sont pas du tout